Communauté d'agglomération Limoges Métropole

Feux de signalisation

Aureil - Boisseuil - Bonnac-la-Côte - Condat-sur-Vienne - Eyjeaux - Feytiat - Isle - Le Palais-sur-Vienne - Le Vigen
Limoges - Panazol - Peyrilhac - Rilhac-Rancon - Saint-Gence - Saint-Just-le-Martel - Solignac - Veyrac

LES FEUX DE SIGNALISATION TRICOLORES

Les feux de signalisation tricolores équipant les passages doivent comporter **un dispositif conforme aux normes** en vigueur permettant aux non-voyants de connaître la période où il est possible aux piétons de traverser les voies de circulation.

• Choix communautaire

• Activation par télécommande

• «Mélodie» **sur le vert**.

• «Rouge piéton + information éventuelle» **sur le rouge**.

• Régime permanent ou activation par télécommande, bouton-poussoir.

• Possibilité de dispositif tactile si configuration complexe.

L'ensemble des carrefours à feux doit être équipé de dispositifs

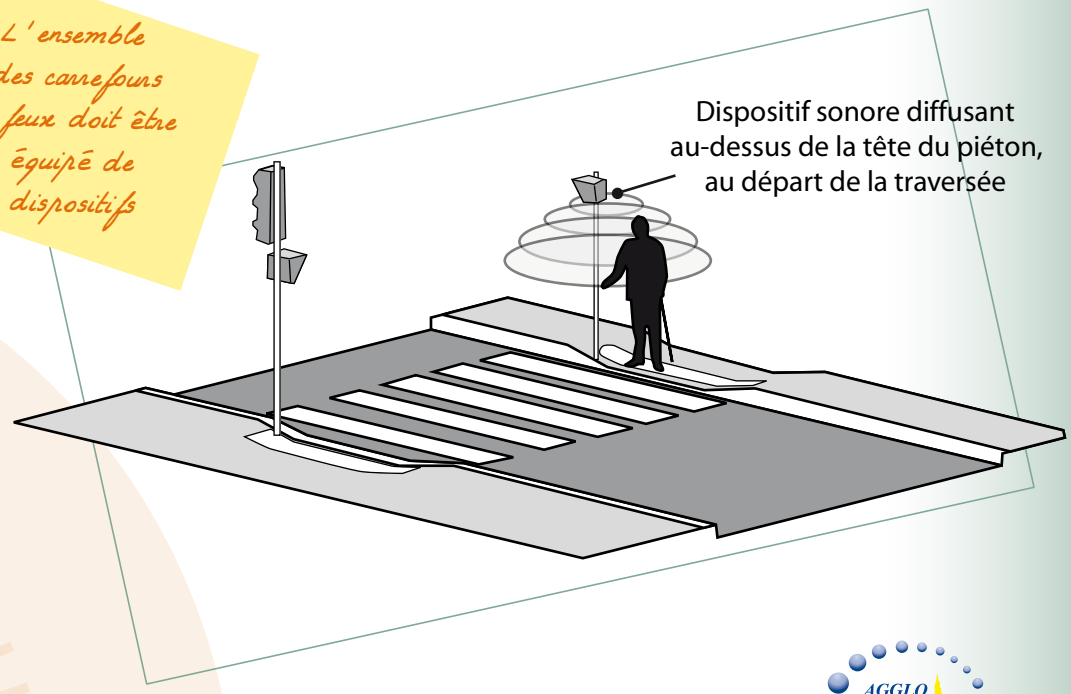

Communauté d'agglomération Limoges Métropole
64, avenue Georges Dumas
87031 Limoges cedex 1
tél : 05 55 45 79 19
www.agglo-limoges.fr